

<https://47.snuipp.fr/Quand-les-IA-et-les-Recteurs-doivent-preparer-la-Carte-Scolaire>



# Quand les IA et les Recteurs doivent préparer la Carte Scolaire ...

- École - Les Chiffres de l'École -

Date de mise en ligne : jeudi 3 juin 2010

Dernière mise à jour : 3 juin 2010

---

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

---

# Le Ministre de l'Éducation Nationale vient de charger les Rectorats et les Inspections d'Académie de l'aider à préparer les retraits de postes pour la rentrée 2011.

Le « volume » des retraits de postes ne doit plus seulement « descendre » du ministère, il doit aussi « remonter » du terrain...

Un mode d'emploi et un calendrier ont été fournis par le ministère aux recteurs et IA afin de leur donner des pistes de travail...

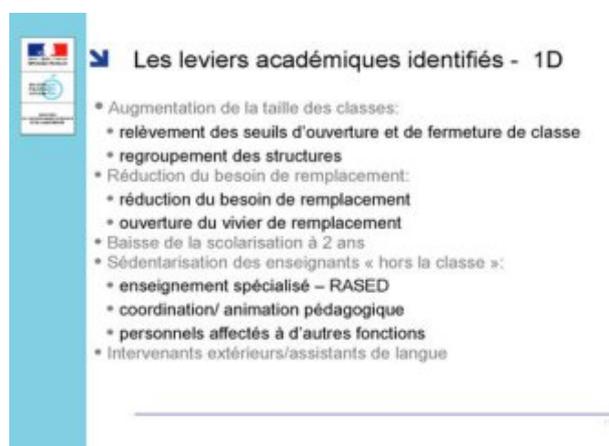
Nous nous sommes procurés ce diaporama que vous trouverez ci-dessous.

Certaines diapos intéressantes vers la fin ... pour avoir une idée de ce qui nous attend l'an prochain...

---

## Nous avons extrait la diapositive 11, celle qui parle des « leviers académiques identifiés 1A° degré ».

Derrière le jargon très technocratique du ministère, nous trouvons là tous les domaines où les recteurs et les IA vont chercher, non pas à mieux faire fonctionner les écoles, mais plus sûrement les coupes sombres de la prochaine carte scolaire...



## Pour aller plus loin, nous publions aussi les fiches techniques qui accompagnent ce diaporama :

- Fiche 1 : « Augmentation de la taille des classes »  
<https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>  
Fiche-1 Augmentation taille des classes

Extraits :

*L'augmentation de la taille des classes peut aussi provenir de l'augmentation de la taille des écoles, selon divers effets de structures (fermeture d'écoles, gestion des élèves à l'échelle d'une commune, regroupements de différentes natures...).*

*Les effets de structures introduisent, en effet, des rigidités qui ne sont pas sans conséquence sur l'optimisation de la taille des classes et, donc, sur les dotations en emplois.*

*Outre les leviers d'action liés aux modalités d'affectation des élèves et à l'augmentation des seuils de création de classes, les fusions d'écoles ainsi que la mise en place des regroupements pédagogiques intercommunaux sont de nature à permettre une répartition plus homogène et plus cohérente des effectifs tout en réduisant le nombre de classes nécessaires.*

- **Fiche 2 : « Réduction des besoins de remplacement »**

<https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

### **Fiche-2 Réduction des besoins de remplacement**

Extraits :

*Il s'agit pour l'académie d'explorer une voie qui consiste à organiser tout ou partie des sessions de formation continue en dehors des pics d'absence (automne et printemps) ou mieux, en dehors du temps scolaire (mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires).*

*C'est cette dernière mesure qu'il est proposé d'explorer.*

*Par ailleurs, une piste d'optimisation du coût en emplois du remplacement réside dans le recours à des non titulaires en substitution à des titulaires pour assurer une part du remplacement, les non titulaires présentant une ressource plus flexible dont le rendement est proche de 100 %.*

- **Fiche 3 : « Baisse de la scolarisation des enfants de 2 ans »**

<https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

### **Fiche-3 Baisse de la scolarisation des deux ans**

Extraits :

*Sur la base du constat de la rentrée 2009, l'approche générale consiste à calculer les effectifs des écoles sans tenir compte des enfants de moins de deux ans scolarisés, puis d'appliquer à ces écoles les seuils d'ouverture de classes de l'inspection d'académie concernée.*

*Lorsque la pratique des seuils d'ouverture a été abandonnée, vous retiendrez les seuils suivants : 27 élèves pour les maternelles relevant de l'éducation prioritaire, 32 élèves pour les autres.*

- **Fiche 4 : « Sédentarisation des enseignants hors la classe »**

<https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

### **Fiche-4 Sédentarisation**

Extraits :

*Plusieurs scénarios doivent être examinés :*

*suppression des seuls maîtres G (non-remplacement des départs en retraite et affectation en classe) et poursuite de la politique de sédentarisation des maîtres E dans les écoles où la difficulté scolaire se manifeste le plus (sans économie) ;*

*suppression des maîtres G et des maîtres E ; pour ces derniers, il convient d'estimer quel est le besoin de maîtres E maintenus en « surnuméraires » dans les écoles, voire dans des structures ad hoc (milieu rural par exemple) ;*

*un troisième scénario intègre, en plus du scénario précédent, la mise en extinction des psychologues scolaires.*

- **Fiche 5 : "Réduction du nombre d'intervenants extérieurs assistants de langue"**

<https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

**Fiche-5 Réduction du nbre d'intervenants extérieurs assistants de langue**

Extraits :

*Il s'agit pour l'académie d'examiner dans quelles conditions des emplois d'intervenants extérieurs en langue vivante et d'assistants étrangers peuvent être supprimés sans nuire à la qualité de la formation dispensée aux élèves.*

*L'écart entre le nombre d'emplois délégués et la consommation est très important de l'ordre d'un millier d'emplois ; la suppression de ce volume d'emplois devrait donc être sans conséquence sur l'enseignement des langues.*

*L'opportunité d'aller au-delà résulte de considérations locales et des politiques académiques de développement de l'enseignement et de la pratique des langues vivantes.*

---

# **Les inspecteurs et les personnels de direction ne seront pas les fossoyeurs de l'Éducation nationale**

Communiqué du Syndicat National des Personnels d'Inspection et du Syndicat National Unitaire des Personnels de Direction de l'Éducation Nationale :